

CONTRAT A DUREE DETERMINEE

(REGIME GENERAL)

Entre les soussignés

L'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), 6, rue Francœur 75018 PARIS, représentée par sa Directrice Générale, Madame Nathalie COSTE CERDAN, (N°Siret : 421 506 445 00012) (Code APE : 8542 Z),

ci-après dénommée « La Fémis », et

Madame Mélissa PETITJEAN HECHE PESSIOT

demeurant, 48 rue Eugène Carrière - 75018 Paris

(immatriculé à la Sécurité sociale sous le numéro **278069304506013**) ci-après dénommé le contractant,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1: DEFINITION, DUREE ET REMUNERATION

Le contractant est engagé par La Fémis, sous contrat à durée déterminée, en qualité de **professeur**

dans le cadre de *Initiations techniques 1*, dans les conditions suivantes :

1 1/2 Journée d'intervention au tarif de 124.01 € par 1/2 Journée

Soit une rémunération brute globale de 124,01 €.

Détail des dates d'intervention :

21/09/2021

6, rue Francœur

femis@femis.fr

75018 Paris – France Tél. 33 (0)1 53 41 21 00

Fax 33 (0)1 53 41 02 80

Ce contrat est conclu sans période d'essai et la mission du contractant se déroulera (lieu)

FEMIS - 6 Rue Francœur 75018 Paris.

ARTICLE 2: MODALITES

Il sera versé au contractant une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10% de la rémunération perçue, soit un total de 136,41 €.

Le présent contrat à durée déterminée est conclu pour pourvoir à un emploi temporaire pour lequel il est d'usage constant de ne pas embaucher en contrat à durée indéterminée : contribution à la mission d'enseignement et de formation de La Fémis. Ainsi, en application des articles L 1242-2-3° et L1243-10 du Code du travail, aucune indemnité de précarité d'emploi ne sera due au contractant à l'issue de son intervention.

Les cotisations de retraite complémentaire et pour la prévoyance seront versées à AUDIENS (74, rue Jean Bleuzen 92177 VANVES cedex).

ARTICLE 3: CONDITIONS D'EXERCICE

Le contractant s'engage à respecter le règlement intérieur¹, la Charte informatique², et la Charte égalité Femmes/Hommes³ dont il déclare avoir pris connaissance.

Fait à Paris, le 08/09/2021, en deux exemplaires originaux.

Le contractant,

La Fémis

Mélissa PETITJEAN HECHE PESSIOT

 $^{1\ \}underline{http://www.femis.fr/IMG/pdf/LaFemis_ReglementInterieur.pdf}$

² http://www.femis.fr/IMG/pdf/LaFemis_CharteInformatique.pdf

 $^{3\ \}underline{http://www.femis.fr/IMG/pdf/LaFemis_LivretCharteEgaliteFemmesHommes.pdf}$